

INFORMATIONS SUR LES PROGRÈS CONCERNANT LA RÉOLUTION 09/01 SUR LES SUITES À DONNER À L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 6 NOVEMBRE 2015

OBJECTIF

Fournir au Comité scientifique (CS) une opportunité de mettre à jour la mise en œuvre pour chacune des recommandations issues du rapport du Comité d'Évaluation des Performances de la CTOI.

CONTEXTE

En réponse aux appels de la communauté internationale pour une révision de la performance des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP), la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) a décidé en 2007 de mettre en œuvre un processus d'Évaluation des Performances. La CTOI a formé un Comité d'Évaluation des Performances, composé d'un expert juridique indépendant, un expert scientifique indépendant, six membres de la CTOI et un observateur d'une organisation non gouvernementale, qui a rendu son rapport à la Commission en Janvier 2009. L'évaluation de ce comité a été fondée sur les critères élaborés à la suite d'une réunion conjointe des ORGP thonières en 2007 à Kobe, Japon et s'est concentrée sur les questions suivantes:

- Adéquation de l'Accord portant création de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) aux principes actuels de gestion des pêches,
- Cohérence entre les avis scientifiques et les mesures de conservation et de gestion adoptées,
- Efficacité des mesures de contrôle établies par la CTOI et
- Efficacité et transparence de la gestion financière et administrative.

En 2009, le Comité d'Évaluation des Performances de la CTOI a publié un rapport de 81 recommandations pour améliorer le fonctionnement de la CTOI. ([Anon 2009](#)).

DISCUSSION

À la 19^e Session de la Commission qui s'est tenue en juin 2014, les participants ont noté l'état d'avancement de chaque recommandation découlant du rapport du Comité d'évaluation des performances. La Commission a convenu que chaque comité devrait réaliser une évaluation exhaustive de l'état et de la priorité de chaque recommandation de l'évaluation des performances et d'en présenter une version révisée à la Commission lors de sa prochaine session. Les recommandations concernant le Comité scientifique sont présentées dans l'[Appendice A](#), pour examen.

RECOMMANDATIONS

Le Comité Scientifique:

1. **PRENDRA NOTE** du document IOTC-2015-SC18-09 qui détaille l'état de chaque recommandation issue de l'évaluation des performances, comme convenu par la Commission lors de la 19^e Session ([Appendice A](#), les mises à jour pour 2015 sont présentées en mode suivi des modifications).
2. **EXAMINERA et METTRA À JOUR** le tableau d'avancement en y incluant un plan de travail avec des échéances et des priorités pour chacune des recommandations concernant les travaux du Comité Scientifique, pour examen de la Commission.

APPENDICES

Appendice A : Mise à jour 2015 sur les progrès concernant la Résolution 09/01 – sur les suites à donner à l'évaluation des performances.

APPENDICE A

2015 : INFORMATIONS SUR LES PROGRES CONCERNANT LA RESOLUTION 09/01 SUR LES SUITES A DONNER A L'EVALUATION DES PERFORMANCES

(NOTE : NUMEROTATION ET RECOMMANDATIONS SELON APPENDICE I DE LA RESOLUTION 09/01)

CONSERVATION ET GESTION	RESPONSABILITE	ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHEANCE	PRIORITE
Collecte et partage des données				
<i>Le comité d'évaluation a noté le faible niveau d'application de nombreux membres de la CTOI en regard des leurs obligations, notamment celles liées aux statistiques sur les pêcheries artisanales et les requins et a recommandé que :</i>				
[3] Il convient de modifier le calendrier de déclarations des données de façon à s'assurer que les données les plus récentes soient à la disposition des groupes de travail et du Comité.	<i>Comité scientifique</i>	Achevé : actuellement, les CPC doivent soumettre les informations sur leurs navires au 30 juin de chaque année. L'échéance pour les CPC côtières qui attribuent des licences à des navires étrangers a été avancée au 15 février. Les dates des GT sur les espèces seront revues tous les ans pour s'assurer que les évaluations puissent être faites et que leurs résultats soient présentés au Comité scientifique chaque année.	Revue annuelle aux GT et au CS de la CTOI.	Moyenne
[5] Le calendrier des réunions des groupes de travail et du Comité scientifique devra être examiné à la lumière de l'expérience des autres ORGP. Cela devra tenir compte de la date optimale de fourniture des avis scientifiques à la Commission.	<i>Comité scientifique</i>	Achevé : au vu du grand nombre de réunions des autres ORGP, il devient de plus en plus difficile d'élaborer un calendrier des réunions qui soit plus adapté que l'actuel. Cependant, les Groupes de Travail et le Comité scientifique reverront tous les ans le calendrier des GT.	Revue annuelle aux GT et au CS de la CTOI.	Basse

<p>[6] La Commission chargera le Comité scientifique d'explorer des moyens alternatifs de transmission des données, afin d'améliorer la ponctualité des déclarations.</p>	<p><i>Comité scientifique</i></p>	<p>Partiellement achevé & en cours : le Secrétariat encourage les membres à transmettre leurs informations par voie électronique.</p> <p>Une étude a été commandée en 2011 pour déterminer la faisabilité de déclaration en quasi-temps réel pour certaines flottilles.</p> <p>Résultat : la soumission en temps réel n'est pas possible actuellement pour la plupart des CPC.</p>	<p>Revue annuelle aux GT et au CS de la CTOI.</p>	<p>Moyenne</p>
<p>[10] Il conviendra d'améliorer la qualité et les quantité des données collectée et déclarées par les membres, y compris les informations nécessaires à la mise en place d'une approche écosystémique. Les améliorations les plus urgentes concernent les captures, l'effort et les fréquences de tailles.</p>	<p><i>Comité scientifique</i></p>	<p>En cours : voir ci-dessous recommandation 11.</p> <p>D'autres sources et accords de coopération se poursuivront (par exemple le Projet CTOI-OFCF) ou pourraient être trouvés dans l'avenir (par exemple SWIOFC, la COI etc.). Le Secrétariat poursuit sa collaboration avec ces initiatives.</p>	<p>Examen annuel aux réunions annuelles des GT et du CS de la CTOI</p>	<p>Haute</p>
<p>[12] Il faudrait mettre en place d'un programme régional d'observateurs scientifiques pour améliorer la collecte des données (également sur les espèces non-cibles) et garantir une approche unifiée, basée sur l'expérience des autres ORGP et les standards régionaux en matière de collecte et d'échange des données et de formation..</p>	<p><i>Comité scientifique</i></p>	<p>Partiellement achevé : la résolution 11/04 (remplaçant les Résolutions 09/04 et 10/04) fournit aux CPC le cadre nécessaire pour mettre en place un programme national d'observateurs scientifiques. Le mécanisme régional d'observateurs a débuté le 1^{er} juillet 2010 et est basé sur une application nationale. Le Secrétariat a coordonné la préparation des standards de données, de formations et de formulaires. La mise en œuvre par les CPC reste à ce jour limitée. Le Secrétariat de la CTOI débutera des ateliers de formation en 2015 dans plusieurs CPC qui ont demandé une assistance (R.I. d'Iran et Sri Lanka).</p> <p><u>Un atelier a eu lieu à Muscat (Oman) en octobre 2015.</u></p>	<p>Revue annuelle aux GT et au CS de la CTOI.</p>	<p>Haute</p>
<p>[15] La capacité du Secrétariat en matière de diffusion et de qualité des données devra être améliorée, y compris pas le biais du recrutement d'un statisticien des pêches.</p>	<p><i>Comité permanent d'administration et des finances via Comité scientifique Commission</i></p>	<p>Partiellement achevé et en cours : Le poste d'Analyste des données a été transformé en Statisticien des pêches pour rejoindre la section Données du Secrétariat. Le poste a été pourvu en septembre 2012.</p> <p>De nouveaux efforts continuent à être réalisés pour améliorer la dissémination, y compris par le biais d'un atlas en ligne, qui sera lancé début 2015, accompagné d'une amélioration globale des outils de dissémination des jeux de données de la CTOI via le site web.</p>	<p>Les besoins en personnel devront être évalués annuellement lors des réunions de la CTOI.</p>	<p>Moyenne</p>

<p>[16] Un groupe de travail statistique sera établi pour fournir une manière plus efficace d'identifier et de résoudre les problèmes techniques liés aux statistiques.</p>	<p><i>Comité scientifique</i></p>	<p>Achevé : Le GT sur la collecte des données et les statistiques (GTCDS) a été formé et tiendra<u>a tenu</u> sa 11^e session en octobre 2015.</p>	<p>Réunion annuelle</p>	<p>Haute</p>
<p>[21] Il faudrait explorer et, le cas échéant, mettre en place, des moyens de collecte des données alternatifs ou innovants (par exemple les échantillonnages au port).</p>	<p><i>Comité scientifique</i></p>	<p>En cours : le Secrétariat a mis en place des programmes d'échantillonnage depuis 1999. La CTOI, en collaboration avec d'autres structures (OFCE, COI, BOBLME) apporte une aide aux programmes d'échantillonnage et autres activités de collecte des données depuis 2002.</p> <p>Le Secrétariat continue de travailler avec les CPC pour améliorer leurs programmes de collecte de données.</p>	<p>Revue annuelle aux GT et au CS de la CTOI.</p>	<p>Moyenne</p>
<p>Qualité et fourniture des avis scientifiques</p>				
<p>[23] Pour les espèces pour lesquelles peu de données sont disponibles, le Comité scientifique devrait être chargé d'utiliser des méthodes scientifiques plus qualitatives et qui exigent moins de données.</p>	<p><i>Comité scientifique</i></p>	<p>En cours : les GT sur les espèces ont utilisé des analyses informelles des indicateurs d'état des stocks lorsque les données étaient considérées comme insuffisantes pour réaliser une évaluation complète. Cependant, un système formel de revue de ces indicateurs qualitatifs qui fournira des recommandations sur l'état actuel est en cours de mise en œuvre.</p> <p>En 2013, 2014 et 2014<u>2015</u>, des approches en situations pauvres en données ont été appliquées pour l'évaluation des stocks d'une série d'espèces de porte-épées et de thons néritiques. Le CS examinera en 2014 des options de classement de l'état des stocks en utilisant une approche par paliers qui facilitera l'interprétation du niveau d'incertitude affectant les méthodes d'évaluation utilisées.</p>	<p>A considérer au GTM et autres.</p> <p>Revue annuelle aux GT et au CS de la CTOI.</p>	<p>Haute</p>
<p>[25] Il convient de clairement identifier et/ou amender les clauses de confidentialité et autres problèmes d'accès aux données afin que les analyses puissent être reproduites.</p>	<p><i>Comité scientifique</i></p>	<p>En cours : les entrées, sorties et programmes utilisés pour l'évaluation des principaux stocks sont archivés au Secrétariat pour permettre la reproduction des analyses. L'accès, dans le cadre d'accords de coopération, aux données opérationnelles et à celles faisant l'objet d'une clause de confidentialité, reste limité. Dans certains cas, le Secrétariat est lié par les règles de confidentialité des données nationales des CPC. Le CS a recommandé d'inclure les données d'observateurs dans les règles de confidentialité de la CTOI, qui a été adopté par la Commission en 2012 dans la résolution 12/02.</p>	<p>Revue annuelle aux GT et au CS de la CTOI.</p>	<p>Moyenne</p>

<p>[27] Afin d'améliorer la qualité des avis scientifiques et l'exactitude des documents présentés au Comité scientifique et à ses groupes de travail, et afin d'encourager la publication des documents scientifiques de la CTOI dans les revues adéquates, il conviendrait d'envisager la mise en place d'un comité de rédaction scientifique au sein du Comité scientifique.</p>	<p><i>Comité scientifique</i></p>	<p>Partiellement achevé & en cours : Cependant, les directives de présentation des documents d'évaluation des stocks ont été révisées par le Comité scientifique en 2010-et, 2012 et 2014. Le CS <u>ensisagera de nouveau la révision</u>révisera de nouveau les des directives en 20142015, suite à l'adoption par la Commission de la Recommandation 14/07 <i>Pour standardiser la présentation des informations scientifiques dans le rapport annuel du Comité scientifique et les rapports des groupes de travail.</i></p> <p>Le CS encourage activement les scientifiques nationaux à publier dans des journaux scientifiques, comme ce sera le cas suite au Symposium sur le marquage de thons qui s'est tenu en 2012.</p>	<p>Revue annuelle aux GT et au CS de la CTOI.</p>	<p>Moyenne</p>
<p>[29] Un mécanisme d'évaluation collégiale par des experts extérieurs devrait être mis en place pour les groupes de travail et le Comité scientifique.</p>	<p><i>Comité scientifique</i></p>	<p>En suspens : des experts externes (Experts Invités) sont régulièrement invités à fournir un complément d'expertise aux réunions des Groupes de Travail, mais cela ne représente pas un processus formel d'évaluation collégiale. En 2010, le Comité scientifique a indiqué que, une fois que les modèles d'évaluation des stocks seront considérés comme robustes, une évaluation collégiale serait souhaitable et qu'il faudrait prévoir son financement.</p> <p>Le Comité Scientifique reverra le processus de sélection des Experts Invités, Consultants et revue par les pairs lors de sa 14^e Session en 2011.</p>	<p>Revue annuelle aux GT et au CS de la CTOI.</p>	<p>Moyenne</p>
<p>[30] Il faudrait élaborer des directives pour présenter les rapports sur les évaluations des stocks de manière plus conviviale. À ce sujet, les « graphes de Kobe » sont considérés comme la meilleure méthode de représentation graphique, en particulier pour les non scientifiques.</p>	<p><i>Comité scientifique</i></p>	<p>En suspens : des experts externes (« experts invités ») sont régulièrement invités à apporter une expertise complémentaire durant les réunions des groupes de travail, bien que cela ne constitue pas un processus formel de revue par les pairs. Le Comité scientifique, en 2010 et 2011, a décidé qu'une fois que les modèles d'évaluation des stocks seront considérés comme robustes, qu'une revue par les pairs des évaluations des stocks serait avantageuse et que des fonds seront alors demandés en ce sens.</p> <p>Le Comité scientifique a examiné le processus de sélection des experts invités et des consultants ainsi que de revue par les pairs lors de sa 14^e session en 2011.</p>	<p>Revue annuelle aux GT et au CS de la CTOI.</p>	<p>Moyenne</p>

Adoption de mesures de conservation et de gestion				
[35] La CTOI devrait envisager d'élaborer un cadre pour pouvoir agir en cas d'incertitude dans les avis scientifiques.	<i>Comité scientifique et Commission</i>	<p>En cours : le Comité scientifique a décidé que l'élaboration d'un processus d'évaluation des stratégies de gestion devrait commencer afin de fournir de meilleurs avis prenant explicitement en compte les incertitudes.</p> <p><u>De nouvelles façons de décrire l'incertitude ont été incluses dans les Directives pour la présentation des normalisations des PUE et des modèles d'évaluation des stocks</u></p>	Progrès lors de la réunion annuelle du GTM.	Haute
Gestion de la capacité				
[42] La CTOI devrait établir une politique plus forte sur la capacité de pêche pour prévenir ou éliminer la capacité de pêche excessive.	<i>GT sur la capacité de pêche</i> <i>Comité scientifique</i> <i>Commission</i>	<p>En cours : la Commission a, depuis 2003, adopté une série de résolutions (03/01, 06/05, 07/05, 09/02 et 12/11) dans le but de répondre au problème de la capacité de pêche. Cependant, à ce jour, ces résolutions n'ont pas entraîné de véritable contrôle de la capacité et la préoccupation demeure que cela puisse entraîner une surcapacité. Le Secrétariat est activement impliqué dans l'élaboration du registre global des navires pêchant les thons et les espèces apparentées, qui contribuerait à l'évaluation de la capacité de pêche existante. <u>Une seconde étude sur la capacité de pêche a été réalisée en 2013.</u></p>	Voir recommandation 33, qui a été convenue comme prioritaire sur ce sujet.	Moyenne
[43] Les failles dans les systèmes actuels de limitation de la capacité de pêche, tels l'établissement de plans de développement de flotte ainsi que les exemptions pour les navires de moins de 24 mètres devraient être corrigées.	<i>GT sur la capacité de pêche</i> <i>Commission</i>	<p>Partiellement achevé et en cours : la résolution 09/02 et les décisions prises lors de S14 établissent une nouvelle échéance pour soumettre les plans de développement des flottes, dans le but d'établir un objectif ferme en matière de capacité.</p> <p>Le Comité scientifique de la CTOI a indiqué que les pêcheries de la CTOI ne devraient pas être gérées sur la base de limitations de la capacité, car celles-ci sont difficiles à gérer et très incertaines du fait des variations de puissance de pêche au cours du temps et entre navires.</p>	Voir recommandation 33, qui a été convenue comme prioritaire sur ce sujet.	Moyenne